

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rouez, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ludovic ROBIDAS, Maire.

Date de convocation : 23/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes Mrs, BRUNET Stéphane, DROUIN Hervé, MARCAIS Eliane, TRIBOUDEAU Audrey, BLOSSIER Jean-Bernard, LEROYER Céline, MARQUIER Rozenn, BERNARD Alexia, DORGUEILLE Laurent, LUZU-DUFOURD Céline, LUZU Mickaël, FEVRIER Sabrina, GENDRON Philippe

**ABSENT** : Madame RENARD Fanny (donne pouvoir à Mme Alexia BERNARD)

Secrétaire de séance : Madame BEAUCHAINE Céline, secrétaire générale de mairie, nommée par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

### 1. Tarifs cantine

#### Délibération n° 023-2024

Le Maire rappelle que dans le cadre de la reprise de la compétence de la cantine scolaire, il convient d'acter les différents tarifs en vigueur :

- Prix du repas et de la surveillance pour les enfants : 4.10 €
- Prix du repas pour les personnes extérieures et les personnes âgées : 6.20 €
- Prix de la surveillance sans repas par enfant : 1.60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
VALIDE les tarifs proposés,  
CHARGE le Maire de procéder à la facturation relative.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

### 2. Tarifs ALSH – camps 2024 - sorties

#### Délibération n° 024-2024

Les tarifs des ALSH - accueil extra-scolaire - ont été approuvés au conseil communautaire de la 4CPS du 21 mai 2024 ainsi, à compter du 08/07/2024 :

Tarifs	QF 1 : 0 à 440 €	QF 2 : 441 à 700 €	QF 3 : 701 à 900 €	QF4 : + 901 €	Hors 4CPS
Demi-journée	5,88 €	6,86 €	7,93 €	9,01 €	11,55 €
Journée	9,87 €	11,44 €	12,98 €	14,74 €	17,43 €
Semaine	40,43 €	45,86 €	53,35 €	60,61 €	75,29 €

Aussi, les tarifs appliqués par l'ALSH Les tilleuls de Rouez à compter du 08/07/2024 seront les suivants :

	QF1 : 0 à 440€	QF2 : 441 à 700€	QF3 : 701 à 900€	QF4 : + de 901€	Hors 4CPS
Journée (repas inclus)	13.97 €	15.54 €	17.08 €	18.84 €	21.53 €
Semaine (repas inclus)	60.93 €	66.36 €	73.85 €	81.11 €	95.79 €

Lors des sorties, un supplément sera demandé :

- Sortie 1 : 3 € (ex piscine...)
- Sortie 2 : 7 € (ex jim and jump...)
- Sortie 3 : 12 € (ex papéa...)
- Sortie 4 : 17 € (ex Tépacap...)

Les tarifs pour les camps proposés par l'ALSH les Tilleuls de juillet 2024 sont les suivants :

	QF1 0 à 440€	QF2 441 à 700€	QF3 701 à 900€	QF4 + de 901€	Hors 4CPS
Camp équitation 6-8 ans	98.10 €	103.50 €	111.00€	118.30€	133.00€
Camp base de loisirs 9-11 ans	151.00 €	156.40 €	163.80 €	171.00 €	185.80 €
Séjour catamaran 12-14 ans	151.00 €	156.40 €	163.80 €	171.00 €	185.80 €

Le prix du repas est de 4.10 €.

Réduction de 7% pour l'inscription de 2 enfants sur la facture hors repas, camps et sorties et réduction de 15% pour l'inscription 3 enfants et plus sur la facture hors repas, camps et sorties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
VALIDE les tarifs proposés,  
CHARGE le Maire de procéder à la facturation relative.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

### 3. Décision modificative 2024 n°1 – budget principal

#### Délibération 025-2024

Le Conseil Municipal,

DECIDE de modifier le budget principal de la commune - exercice 2024, de la manière suivante :

#### Section de fonctionnement

##### **Recettes**

Chapitre 042 article 781 : + 6 910.44€

##### **Dépenses**

Chapitre 023 : + 6 910.44€

#### Section d'investissement

##### **Recettes**

Chapitre 021 : + 6 910.44€

##### **Dépenses**

Chapitre 040 : + 6 910.44

- article 2131 : 552.00€

- article 21538 : 94.94€

- article 2184 : 5289.00€

- article 2188 : 974.50€

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

### 4. Vote du budget primitif 2024 - budget annexe cantine scolaire

#### Délibération 026-2024

La compétence cantine scolaire ayant été reprise par le conseil municipal au 01/05/2024, un budget annexe au budget principal doit être voté. Ce budget sera effectif jusqu'au 31/12/2024. Il n'apparaîtra pas sur cet exercice de recettes et de dépenses à la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2024 du budget annexe de la cantine scolaire de la commune de Rouez, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de :

- 53 100 € en section de fonctionnement

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

#### 5. Subvention exceptionnelle association cantine scolaire

##### Délibération 027-2024

L'association de la cantine scolaire de Rouez a réalisé la facturation des repas jusqu'au 19/04/2024 inclus. Aussi, les dépenses engagées auprès des fournisseurs et organismes de contrôles ainsi que les charges de personnels (URSSAF...) doivent encore être réglées.

Afin de régler ces factures, l'association de la cantine scolaire sollicite une subvention d'un montant de 3000€.

Après dissolution de l'association de la cantine scolaire, l'excédent des comptes sera transféré au budget annexe de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024 d'un montant de 3 000€ à l'association de cantine scolaire.

CHARGE le Maire de procéder au versement.

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

#### 6. Subventions aux associations 2024

##### Délibération 028-2024

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Associations a rencontré les associations afin de recenser les projets et besoins de chacune et a étudié les dossiers de demandes de ces dernières en analysant les différents projets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VOTE, pour l'année 2024, les subventions suivantes, pour un montant total de **5 113 €** :

Associations	Montant voté
Station verte de la Petite Charnie (0.80€ x 817 habitants)	654 €
GIDON Rouez Parennes Neuville	150 €
Comice agricole cantonal de Sillé (0.50€ x 817 habitants)	409 €
Les Pétilllements de l'Abbaye Rouez	600 €
Comité des Fêtes Rouez	700 €
Association des Parents d'Élèves « Les Tilleuls » Rouez	950 €
Amicale des Mobilisés Rouez	200 €
Mémoire de Rouez	200 €
Génération Mouvement Rouez	250 €
Natur'elles Mam	500 €
Familles Rurales Rouez	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 113 €</b>

Les associations du FCRC, du COR, des Amicales des sapeurs-pompiers de Sillé et Tennie ainsi que les jeunes sapeurs-pompiers n'ont pas déposé de dossiers de demandes de subventions. Les associations ont toutes été relancées.

Rouez environnement et Rouez Inter Asso n'ayant pas de besoin particulier, nous ont informés qu'ils ne sollicitaient pas de subvention

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

## 7. Programmation commission travaux - urbanisme

La commission travaux élargie se réunira le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à 9h00 afin de faire un point d'avancement sur les différents travaux et projets en cours, à savoir :

- le chemin de la Gaugueniere
- le chemin La Petite Raterie
- le chemin la Liaudiere
- le chéneau église
- les fenêtres de la boulangerie
- l'ex salon de coiffure
- les travaux lagune
- le monument aux morts
- l'aménagement city stade
- l'aménagement espace pique-nique
- le cimetière communal
- la cour de l'école
- le logement du bar-restaurant

## 8. Point cantine scolaire -constitution commission extra communale

### Délibération 029-2024

Le Conseil municipal souhaite la création d'une commission extra communale dans le cadre de la reprise de la compétence "cantine scolaire" par la Mairie.

Aussi, le Conseil municipal propose la composition suivante :

#### Membres de droits :

- Le Maire et de 6 autres conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal pour la durée de leur mandat
- Du directeur(trice) de l'école publique de Rouez ou son représentant de l'équipe enseignante pour la durée de leur prise de fonction

#### Membres élus :

- De 6 parents maximum d'enfants qui mangent à la cantine scolaire pour une durée de 1 an
- De 2 personnes retraitées maximum qui mangent à la cantine scolaire pour une durée de 1 an

Ainsi, les personnes membres de droits, désignés au sein du Conseil municipal par la délibération n°049-2023 sont les suivantes :

- Conseil municipal
  - Ludovic ROBIDAS (Maire)
  - Stéphane BRUNET (Maire Adjoint)
  - Hervé DROUIN (Maire Adjoint)
  - Eliane MARCAIS (Maire Adjoint)
  - Rozenn MARQUIER (Conseillère municipale)
  - Alexia BERNARD (Conseillère municipale)
  - Céline LUZU DUFOURD (Conseillère municipale)
  - Mickaël LUZU (Conseiller municipal)

#### Les autres membres de droit concernant l'école publique sont :

- Fantine LUZU (Directrice)

Les personnes élues qui constituaient le conseil d'administration seront renouvelées au sein de la commission extra communale jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024 :

- Parents d'enfants qui mangent à la cantine
  - Mathieu DELAPIERRE
  - Aymeric CHAUMONT
  - Francky GODEFROY
  - Aurélie GIRAUD
  - Pauline JULIENNE
  - Virginie LEMOINE
- Personnes retraitées qui mangent à la cantine
  - Jean-Claude NEUGE
  - Ghyslaine MONNOT

Le Maire précise que les personnes faisant partie de la commission extra communale de la cantine scolaire auront un rôle consultatif et non délibérant.

Une commission extra communale devra se réunir fin Juin afin de pouvoir préparer la rentrée scolaire 2024.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
DÉCIDE de la création d'une commission extra communale de la cantine scolaire,  
VALIDE la constitution de la commission extra communale, à savoir :

Membres de droits :

- Le Maire et 6 autres conseillers municipaux désignés par le conseil municipal pour la durée de leur mandat
- Le/La directeur(trice) de l'école publique de Rouez ou son représentant de l'équipe enseignante pour la durée de leur prise de fonction

Membres élus :

- 6 parents maximum d'enfants qui mangent à la cantine scolaire pour une durée de 1 an
  - De 2 personnes retraitées maximum qui mangent à la cantine scolaire pour une durée de 1 an
- PRÉCISE les personnes faisant partie de la commission extra communale de la cantine scolaire auront un rôle consultatif et non délibérant et que les membres élus renouvelés pourront se représenter par candidature spontanée ou se représenter s'ils sont déjà élus.

AUTORISE le Maire à mettre en place cette présente commission ?

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

## 9. Point bar restaurant

Le bar - restaurant de Rouez est en location gérance et propriété de la commune.

Monsieur EVENISSE, exploitant de l'établissement, nous a fait part de sa volonté de ne pas renouveler le bail à l'issue des 3 ans.

Ainsi, la Mairie va rechercher de nouveaux candidats.

L'établissement sera à exploiter dès le 01/11/2024.

Dans le cadre du recrutement, la commission communication va réaliser un visuel afin de pouvoir utiliser ce support de communication sur les réseaux sociaux, sites d'annonce en ligne, autres.

La maquette du support de communication sera envoyée à l'ensemble du Conseil municipal pour validation.

L'objectif est de pouvoir diffuser avant le 15/06/2024 l'offre de location gérance.

Les candidatures reçues seront ensuite étudiées par la commission commerce.

Des entretiens seront réalisés à l'issue des dossiers retenus.

Suivant le profil des candidats, le Conseil municipal laissera le choix aux futurs locataires gérants de se faire accompagner par un cabinet spécialisé.

## 10. Création emploi cuisinier/e

Délibération 030-2024

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :



- o La Nature qui représente notre bocage, la zone Natura 2000 et la Liberté

Après un travail graphique de notre logo, la société REULYS, nous a proposé une 3<sup>ème</sup> version.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
ADOpte la proposition du logo présenté,

CHARGE le Maire d'exploiter ce logo sur les documents appropriés

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

**12. Questions diverses**  
néant

Le Maire,  
Ludovic ROBIDAS



La secrétaire de séance,  
Céline BEAUCHAINE